



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1305

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Air Rhône-Alpes (ARA) pour son programme d'actions 2016**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Hugué, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1305**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Air Rhône-Alpes (ARA) pour son programme d'actions 2016**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

a) - Contexte

L'association Air Rhône-Alpes est une association agréée de surveillance de la qualité de l'air. L'agrément est donné par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

L'association a été constituée le 18 novembre 2011 à l'issue de la régionalisation des structures agréées de surveillance de la qualité de l'air rendue obligatoire par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Pour assurer néanmoins un ancrage avec les territoires de référence des 6 associations dissoutes, l'association Air Rhône-Alpes a constitué 6 comités territoriaux, le comité territorial Rhône couvrant le territoire de compétence du Comité de coordination pour le contrôle de la pollution atmosphérique de la région lyonnaise (COPARLY).

b) - Objectifs

La Métropole de Lyon, dans le cadre de sa compétence "lutte contre la pollution de l'air", prend part à la surveillance et au diagnostic de la qualité de l'air sur son territoire (documents cadre d'urbanisme, actions en faveur de la qualité de l'air, qualité olfactive, etc.). Elle se préoccupe, également, de la préservation du climat, notamment par la déclinaison des actions du plan climat adopté en 2012.

L'association Air Rhône-Alpes a pour objet, notamment, la gestion d'un observatoire environnemental de l'air et de la pollution atmosphérique sur son territoire. Son activité se décline également en actions d'améliorations des connaissances, étude, information et communication concernant la qualité de l'air.

Cette activité est donc compatible avec les compétences exercées par la Métropole en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie dont la lutte contre la pollution de l'air au titre de l'article L 3641 du code général des collectivités territoriales.

c) - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2015

L'action de l'association s'est développée sur la base des 4 axes suivants :

- la surveillance réglementaire de la qualité de l'air,
- la participation aux plans et programmes thématiques régionaux,
- l'amélioration des connaissances sur l'air,
- la communication.

Concernant la surveillance réglementaire de l'air, les objectifs ont été tenus avec la mise en place des "dossiers stations" selon le guide national qui a été publié en avril 2015. La sortie de la carte annuelle réglementaire d'exposition PM2.5, et le premier projet de carte annuelle du Benzo(a)Pyrène (traceur actuel du mélange de HAP) afin de mettre en place une stratégie de surveillance sur le prochain plan régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA). Les données compatibles INSPIRE ont été mises en place sur la plateforme régionale, les inventaires régionaux spatialisés continuent d'être améliorés.

En matière de plans et programmes thématiques, les actions se traduisent par la participation dans les documents de planification. L'association a accompagné la Métropole dans le suivi du plan climat énergie territorial (PCET) (participation à la conférence annuelle, mise à jour des indicateurs, etc.) et a participé aux travaux environnementaux de la révision du plan local d'urbanisme (PLU) et du plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise (outil d'aide à la décision et de prise en compte de la qualité de l'air).

Le programme d'amélioration des connaissances s'est déroulé autour de 27 actions, notamment la poursuite du programme de surveillance sur les dioxines et les métaux lourds autour des incinérateurs, la poursuite du programme "tunnels" (station d'observation Croix-Rousse, possibilité d'une campagne de mesure suite au réaménagement du tunnel), du projet Monitoring, Reporting, Vérification (MRV) d'amélioration/audit des cadastres d'émission de gaz à effet de serre homogène et certifiés (partenariat des agglomérations de Nantes et Strasbourg). L'association a également répondu à de multiples sollicitations de consortiums pour le montage de projets utilisant ses données de mesure ou de calcul produites.

Le programme d'actions de communication et d'information s'est traduit par des propositions d'outils d'information en lien avec la stratégie de la Métropole, la valorisation des fiches thématiques et documents pédagogiques, l'organisation de conférences de presses thématiques, l'information de ses membres. Le site internet a été totalement refondu en 2015.

d) - Programme d'actions pour l'année 2016

Les actions de l'association se développeront autour du programme national, sur la base des 4 axes suivants :

- observatoire : surveillance réglementaire de la qualité de l'air,
- accompagnement des acteurs des plans d'action,
- la communication,
- l'amélioration des connaissances sur l'air et les innovations techniques.

En matière d'observatoire, le travail portera sur la convergence des 2 observatoires régionaux et sur l'uniformisation des méthodes d'inventaire des émissions, en particulier de trafic et d'ambroisie.

En matière d'accompagnement des acteurs des plans d'action, l'association adoptera les méthodes de prévision liées aux modifications des dispositifs préfectoraux à court terme (épisode de pollution). L'association accompagnera les porteurs de plans spécifiques liés à la qualité de l'air (schéma régional climat air énergie (SRCAE), plan de protection de l'atmosphère (PPA), etc.), ainsi que les agglomérations porteuses de démarches intégrées Air climat énergie (Ville respirable en 5 ans, plan climat air énergie territorial (PCAET)).

En termes de communication, l'association travaillera à créer des web-services, en particulier pour alimenter en quasi-temps réel les outils locaux numériques (smartphones et tablettes). Plus globalement, l'association s'inscrit dans une démarche orientée vers des projets autour des objets connectés.

Le programme d'amélioration des connaissances et innovation technique se déroulera avec la conduite de 14 actions, notamment la poursuite du programme de surveillance sur les dioxines et les métaux lourds autour des incinérateurs et des projets liés à l'utilisation de micro-capteurs.

e) - Programme spécifique Ville respirable en 5 ans

Le projet "Ville respirable en 5 ans", porté par la Métropole de Lyon, propose des actions pour garantir dans un délai de 5 ans un air sain aux populations. Elles concernent plus particulièrement la zone de circulation restreinte (ZCR) poids lourds et véhicules utilitaires légers les plus polluants, l'aide au remplacement des foyers bois ouverts et non performants et l'actualisation des cartes stratégiques Air.

Dans le cadre de l'accompagnement des acteurs des plans d'action, Air Rhône-Alpes propose plus spécifiquement d'accompagner les porteurs des projets "Ville respirable en 5 ans". Pour les zones à circulation restreinte (ZCR), il s'agit globalement d'identifier et de quantifier les améliorations de la qualité de l'air au fur et à mesure des étapes de la mise en place du dispositif, en considérant les modifications du parc roulant et leurs effets sur les émissions de polluants.

La réalisation de cartes stratégiques vigilance de la qualité de l'air viendra alimenter le diagnostic qualité de l'air pour les plans et programmes comme le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), le PDU, le PCAET ou le schéma directeur énergie.

L'accompagnement pour la mise en place du fonds air bois consiste en un soutien technique lors du déroulement de l'enquête sur les pratiques du chauffage individuel au bois auprès des habitants de la Métropole, un accompagnement méthodologique lors du dimensionnement du dispositif d'aide au remplacement des foyers bois non performant.

Pour ces actions en faveur de la qualité de l'air, Air Rhône-Alpes propose un suivi des résultats en termes de qualité de l'air à l'aide d'indicateurs, qui participera à l'évaluation des actions au regard des différents objectifs prévus.

Les activités de ce programme sont des dépenses éligibles auprès du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, permettant un cofinancement.

f) - Budget prévisionnel et participation 2016

	Budget 2015 (en €)	Budget 2016 (en €)	Variation BP 2016/BP 2015
total produits :	7 954 122	8 520 656	7 %
subventions	4 552 282	5 340 685	17 %
<i>Dont Collège 1 (représentants services Etat)</i>	1 616 606	1 580 000	- 2 %
<i>Dont Collège 2 (Région Rhône-Alpes)</i>	303 250	300 000	- 1 %
<i>Dont Collège 2 (Conseils généraux)</i>	72 373	60 454	- 16 %
<i>dont Collège 2 (Métropole de Lyon)</i>	290 000	174 800	- 40 %
<i>Dont Collège 2 (Subvention projet spécifique Métropole de Lyon)</i>	-	50 000	-
<i>Dont Collège 2 (communes et EPCI)</i>	260 000	328 579	26 %
<i>Dont Collège 3 (représentants des activités contribuant à l'émission des substances surveillées/TGAP)</i>	1 665 600	2 304 352	38 %
<i>Dont autres subventions</i>	344 453	542 500	57 %
Cotisations	1 776 165	1 846 099	4 %
<i>Dont collège 2 (représentants de collectivités territoriales hors Métropole de Lyon)</i>	1 066 395	1 047 869	- 2 %
<i>Dont collège 2 (Métropole de Lyon)</i>	404 610	509 610	26 %

	Budget 2015 (en €)	Budget 2016 (en €)	Variation BP 2016/BP 2015
<i>Dont collège 3 (représentants des activités contribuant à l'émission des substances surveillées)</i>	150 000	150 000	0 %
<i>Dont collège 4 (représentants des associations agréées de protection de l'environnement)</i>	860	620	- 28 %
<i>Dont autres dons affectés Collège 3</i>	154 300	138 000	- 11 %
Autres produits	1 625 675	3 015 971	86 %
Total charges	7 954 122	8 520 656	7 %
Charges de personnel	4 158 553	4 187 045	1 %
autres charges	3 795 569	4 333 611	14 %

La cotisation est obligatoire pour tous les membres de l'association et elle est basée sur le nombre d'habitants pour les collectivités territoriales. La cotisation vise à financer les missions réglementaires de l'association (observatoire de l'air, métrologie, etc.). La cotisation passe de 404 610 € à 509 610 € pour la Métropole, provenant d'une régularisation sur la fin de la cotisation des Communes. Son versement a, d'ores et déjà, été autorisé par la décision n° CP-2016-0648 de la Commission permanente du 11 janvier 2016.

La subvention de fonctionnement sert à financer l'amélioration des connaissances. Elle passe de 290 000 € à 174 800 €. Cette baisse de 40 % s'explique par le transfert de 105 000 € de subvention vers la cotisation de la Métropole pour l'exercice de ses missions réglementaires et de l'application d'une baisse de 10 200 € de la subvention.

La subvention exceptionnelle de 50 000 € sert à financer le projet "Ville respirable en 5 ans" en 2016.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 174 800 € (versement de taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) de 15 000 € inclus) au profit de l'association Air Rhône-Alpes dans le cadre de son activité et une subvention exceptionnelle au projet "Ville respirable en 5 ans" de 50 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 174 800 € au profit de l'association Air Rhône-Alpes dans le cadre de son projet associatif pour l'année 2016,

b) - l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Air Rhône-Alpes dans le cadre de son accompagnement des acteurs au programme spécifique "Ville respirable en 5 ans" pour l'année 2016,

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Air Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 71 - opération n° 0P27O4358, pour un montant de 174 800 € et compte 6745 - fonction 74 - opération n° 0P27O4358, pour un montant de 50 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.